

Le Havre, le 20 janvier 2004

Groupe de Subdivisions du Havre
142 – boulevard de Strasbourg
BP 59
76084 – Le Havre Cédex

Subdivision LH7
Affaire suivie par Matthieu HARDELIN
Téléphone : 02.35.19.32.76
Télécopie : 02.35.19.32.99
Mél : matthieu.hardelin@industrie.gouv.fr

GSLH.2004.01.1266.MH.MAB.doc

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

**Société GCA STOCKAGE
ZI « Les Herbages »
76170 – LILLEBONNE**

N° SIRET : 335 187 829 00023

Rapport de l'inspecteur des installations classées

Objet : avis sur la demande de régularisation de l'augmentation du volume de stockage extérieur de matières plastiques

I. Présentation générale de l'entreprise et de ses activités

I.1 La société GCA Stockage et le groupe Charles André

L'activité principale du groupe est le transport de matières dangereuses (chimie liquide, gaz liquéfiés, produits pétroliers). Cette activité représente la moitié du chiffre d'affaires. L'autre moitié est constituée du transport non dangereux (alimentaire, pulvérulent, marchandises générales, automobiles) et des activités annexes. Parallèlement, les stations de lavage, plates-formes logistiques, ensachage et enfûtage viennent compléter les activités du groupe. Le groupe emploie près de 5 000 personnes dont environ 2 500 chauffeurs.

Depuis 1972, le groupe Charles André est présent sur la zone industrielle de Lillebonne/Notre-Dame de Gravéchon au travers de sa filiale de transport de matières dangereuses liquides : SONOTRI. Celle-ci a été contactée en 1984 par un de ses clients pour étudier l'éventualité de l'externalisation du stockage de la production d'une de ses unités. En 1986, le groupe procéda à la construction d'un premier bâtiment de stockage de 7 780 m³, entièrement équipé de racks individuels (plus de 7000 emplacements).

La plate-forme de stockage et de conditionnement s'étend suite aux nombreuses extensions sur 135 000 m² (superficie globale du terrain) comprenant 44 400 m² en stockage couvert, 10 000 m² en stockage extérieur, 61 680 m² en aire de circulation et de stationnement et 4 600 m² en zone non aménagée.

Les produits stockés sont de différentes natures comme des résines, des matières plastiques ou encore des huiles. Le volume des transactions annuelles « réceptions/expéditions » est d'environ 500 000 t/an.

Le projet d'augmentation de la surface de stockage extérieure s'inscrit dans la continuité de ce développement.

La société GCA Stockage est actuellement composée des installations suivantes :

Bâtiments	Surface de stockage	Capacité de stockage	Produits stockés
EWING 1	7 600 m ²	49 420 m ³	Résines
EWING 2	2 520 m ²	14 476 m ³	Résines
EWING 3	3 210 m ²	7 800 m ³	Résines
Bâtiment 2000 (B02)	2 800 m ²	8 640 m ³	Huiles
Bâtiment 3000 (B03)	3 640 m ²	10 443 m ³	Caoutchoucs et plastiques
Bâtiment 2600 (B04)	2 550 m ²	5 200 m ³	Matières plastiques
Bâtiment BAYER (B06)	12 000 m ²	56 160 m ³	Caoutchoucs
Bâtiments B07 et B08	4 170 m ² et 3 370 m ²	16 100 m ³	Résines
Silos	10 silos de 250 m ³ 6 silos de 250 m ³ 2 silos de 500 m ³ total = 5 000 m ³		Polypropylène Polyéthylène

Voir plan en annexe 1.

I.2 Classement administratif actuel

Les installations du site sont soumises à autorisation au titre de la législation relative aux

installations classées pour la protection de l'environnement, et sont actuellement autorisées par les arrêtés préfectoraux des 18 février 1994, 23 août 1999 et 29 mai 2000.

II. Présentation du projet (résumé impartial du dossier du pétitionnaire)

II.1 Objet et justification du projet

En vue de répondre aux engagements contractuels passés entre divers clients de la zone industrielle et GCA Stockage, l'entreprise doit augmenter sa capacité de stockage extérieur. Cette augmentation du stockage extérieur ne correspond pas à une nouvelle activité mais à l'augmentation des activités existantes. Les matières stockées en extérieur seront du polyéthylène et du polypropylène.

La zone de stockage centrale actuelle sera augmentée. De nouvelles aires de stockage seront aménagées sur l'ensemble du site sur des zones non encore aménagées. Leur localisation et leurs dimensions sont présentées sur un plan en annexe.

II.2 Au niveau de la nomenclature (seuil d'activité réglementaire)

Les installations classées pour la protection de l'environnement faisant l'objet de la demande d'autorisation sont recensées dans le tableau suivant, en fonction des rubriques de la nomenclature des installations classées :

N° de la rubrique	Désignation de la rubrique	Caractéristiques sur site	Régime (1)
2662-a	Stockage de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) Le volume susceptible d'être stocké étant supérieur ou égal à 2000 m ³	Augmentation du volume de stockage extérieur autorisé à un total de 60 000 m ³ (+ 50 000 m ³) Soit un volume total (extérieur et entrepôt) de 215 800 m ³	A

Les autres rubriques pour lesquelles l'exploitant est déjà autorisé restent à un seuil d'activité inchangé.

II.3 Inconvénients et moyens de prévention au niveau des impacts présentés dans le dossier

1. Sites et paysages

La société GCA Stockage est située sur la commune de Lillebonne, dans la zone industrielle des Herbages (voir annexe). L'entreprise est délimitée :

- ? au nord, par la voie de desserte de la zone industrielle des Herbages,
- ? à l'est, par la départementale D173,
- ? à l'ouest, par les sociétés Normandie Enrobés et Via France,
- ? au sud, par des terrains en culture appartenant à Esso SAF.

La société CGA Stockage se trouve en dehors de tout périmètre de protection propre aux monuments historiques, sites classés et/ou inscrits. Aux environs immédiats du site de GCA Stockage, aucun indice de la présence de vestiges archéologiques n'a été recensé jusqu'à présent.

La société GCA Stockage se situe à plus de 4 mètres NGF ; le terrain est plat et ne présente pas de dénivelé important. Le site est situé dans la plaine alluviale, ancien lit majeur de la Seine, en rive droite. Il s'agit d'une ancienne zone de marécages et de prairies humides, largement remodelée au cours des siècles par l'action anthropique. Actuellement, la zone présente comme un vaste glacis dont les secteurs anciennement marécageux ont été assainis au cours des siècles par un réseau de fossés. Ainsi, il ne subsiste que de petits îlots résiduels de zones humides, en

[1] régime administratif s'appliquant : D = déclaration / A = autorisation / AS = autorisation avec servitude (seveso)

péphérie de la vaste zone industrielle de Lillebonne/Notre-Dame de Gravéchon au milieu de laquelle est installée GCA Stockage.

2. Nature (flore, faune, milieux naturels)

Il reste sur les bords de la Seine des zones humides, vestiges des anciennes divagations du fleuve, où se développent une flore et une faune de grand intérêt. Sur le plan faunistique, ces zones humides sont appréciées par les oiseaux migrateurs.

Aucun impact direct sur ces zones n'est à prévoir en raison du projet.

3. Commodité du voisinage (bruit, vibrations, transport...)

Le Plan d'Occupation des Sols de la commune définit le site comme étant en zone Ux. D'une manière générale, la zone Ux est une zone d'activités industrielles lourdes.

La zone industrielle des Herbages fait partie de la zone de Port-Jérôme. Cette zone couvre actuellement environ 1500 ha. Elle se situe à cheval sur les communes de Lillebonne et de Notre-Dame de Gravéchon. C'est une importante plate-forme d'industries lourdes de la pétrochimie.

3.1. Bruit

En raison de l'activité (stockage), le bruit lié à l'exploitation sera lié au fonctionnement des chariots élévateurs et des camions (expédition et réception). Le nombre de chariots élévateurs ne devrait pas augmenter. Cependant, le trafic de véhicule devrait légèrement augmenter mais n'entraînera pas d'impact sonore significatif.

Il n'y a pas de zone à émergence réglementée dans l'environnement immédiat du site.

3.2. Transport routier

Le trafic lié à l'activité du site est présenté dans le tableau suivant :

	Camions/jour	Véhicules légers/jour	Chariot élévateur/jour
Du lundi au vendredi	120	50	30
Samedi	25	6	3
Dimanche	25	6	3

Le trafic représente 11,2 % du trafic PL sur la D 173 et moins de 1 % du trafic VL.

Le trafic PL devrait légèrement augmenter. Cependant, cette augmentation ne devrait pas être de plus de 10 % du trafic actuel. Aussi, le trafic lié au fonctionnement de GCA Stockage ne représentera qu'une faible proportion du trafic actuel des axes routiers desservant la zone industrielle. Le réseau l'absorbera facilement. Afin de faciliter la circulation dans l'entreprise, un schéma de circulation intégrant les nouveaux stockages sera affiché à l'entrée du site. La zone d'attente des poids lourds sera réaménagée et permettra le stationnement hors des voies de circulation.

4. Eau

L'augmentation de surfaces de stockage extérieures n'entraînera pas d'augmentation de la quantité d'eau pluviale à collecter par le réseau d'eau pluvial. Les séparateurs à hydrocarbures ne seront donc pas redimensionnés. Cependant, afin de contenir les eaux pluviales en cas de dysfonctionnement de ces dispositifs, un projet de mise en rétention du site est prévu. Celui-ci comportera la construction de murets sur la périphérie du site. Ces murets seront réalisés par des bordures normalisées, coulées en place. Leur hauteur exacte sera dimensionnée zone par zone de façon à retenir le volume nécessaire en fonction de la surface concernée.

Ainsi, par la fermeture des vannes d'isolement, les eaux pluviales polluées pourront être retenues dans les réseaux et la rétention ainsi formée.

5. Sol et eaux souterraines

Non concerné par le projet.

6. Air et retombées

L'augmentation des stockages extérieurs n'entraînera pas de nouvelle source de pollution atmosphérique. Seul le trafic général et donc le nombre de véhicules pourrait augmenter. Ce trafic supplémentaire entraînerait une pollution atmosphérique limitée notamment parce que les déplacements sur le site sont également limités.

7. Déchets

Les principaux déchets produits sur le site font l'objet d'une collecte sélective et d'une gestion suivie.

Les palettes de bois

Les palettes de bois en bon état sont récupérées. Les palettes défectueuses sont stockées derrière le bâtiment B04.

La capacité de stockage est d'environ 1000 palettes. Ces déchets sont récupérés mensuellement par une entreprise spécialisée à hauteur de 80 tonnes par an. Ils sont ensuite incinérés pour apport énergétique.

Les emballages plastiques

Ces déchets sont issus du déconditionnement des produits entrants. Ils sont stockés dans une benne de 35 m³ (benne 1) et représentent environ 83 tonnes par an. Ils sont récupérés par un repreneur agréé pour du recyclage.

Les emballages carton

Ces déchets sont issus du déconditionnement des produits entrants. Ils sont stockés dans une benne de 35 m³ (benne 2) et représentent environ 4 tonnes par an. Ils sont récupérés par un repreneur agréé pour du recyclage.

Les déchets industriels banals en mélange

Ces déchets sont issus du déconditionnement (plastiques, carton, polystyrène). Ils ne peuvent être triés. Ils sont stockés dans deux bennes de 35 m³ (bennes 3 et 4) et représentent environ 95 tonnes par an. Ils sont récupérés par un repreneur agréé pour destruction. Tous ces déchets sont stockés en trois zones spécifiques : les palettes, les bennes 1 - 2 - 3 et la benne 4.

L'augmentation du stockage extérieur n'entraînera, en fonctionnement normal, aucun déchet supplémentaire. En effet, aucun reconditionnement supplémentaire ne sera effectué. Les effectifs restant stables, la quantité d'ordures ménagères sera inchangée.

8. Santé

L'entreprise ne génère pas de nuisances sur la santé en ce qui concerne son fonctionnement. Aucun des produits stockés ne présente de danger pour la santé des personnes. D'autre part, les niveaux sonores ne dépassent pas le seuil de tolérance de l'homme. L'impact sur la santé de l'activité de GCA Stockage est donc extrêmement faible. L'augmentation du stockage extérieur n'entraînera pas d'impact sur la santé, les produits stockés étant du PE et du PP qui ne sont pas toxiques pour les êtres humains ou l'environnement.

9. Conclusion (coûts, bilan des impacts)

L'ensemble des mesures prises pour la protection de l'environnement sont la mise sous rétention du site par la mise en place de murets, l'étanchéité du fossé central, la mise en place de vannes d'isolement, qui représentent un coût total de l'ordre de 130 000 €.

Ce stockage extérieur de PE et PP n'engendre qu'un impact minime sur l'environnement.

II.4 Inconvénients et moyens de préventions au niveau des risques

1. L'étude de danger

Analyse préliminaire des risques

Le risque présenté par le stock est l'incendie. A noter qu'au cours d'un incendie, des gaz et des fumées nocives peuvent apparaître et qu'il y a risque de pollution par les eaux d'incendie. Les produits stockés pourraient provoquer une explosion sous la forme de poussières, mais les produits (granulés) ne sont pas reconditionnés. Il n'y a donc aucun risque d'explosion dans les conditions d'exploitation prévues. L'étude des scénarios est complétée par une étude liée à la foudre en tant qu'événement déclencheur de l'incendie.

Les mesures de prévention mises en œuvre pour limiter la probabilité d'occurrence d'un incendie sont les suivantes :

- activité ne nécessitant pas de source chaude ou de flamme,
- stockage uniquement de matières compatibles (pas de produit ou marchandise dangereuse, pas de liquide inflammable ou particulièrement inflammable),
- procédure de permis de feu,
- interdiction de fumer sur le site (signalisation),
- formation du personnel à la notion de risque incendie,
- parking PL éloigné des stockages extérieurs.

Afin de limiter la propagation d'un éventuel incendie, les stocks extérieurs sont répartis en différents îlots. De plus, la présence permanente du personnel permettrait de donner l'alerte rapidement et de circonscrire tout début d'incendie. L'incendie serait signalé par le personnel en utilisant des dispositifs « coup de poing » répartis sur le site.

Les eaux d'incendie pourraient entraîner des éléments solides vers le milieu naturel. Afin d'éviter tout rejet des eaux d'incendie dans le milieu naturel, le site sera mis sous rétention. Le but est d'éviter toute infiltration des eaux à l'intérieur du site, en collectant l'ensemble des eaux d'écoulement, et en contrôlant leur rejet au milieu naturel en périphérie du site. Pour cela, le fossé central sera rendu totalement étanche par :

- ? la mise en place d'une buse sur la longueur du fossé collectant les eaux aval et de surface,
- ? le remblaiement jusqu'au niveau actuel du terrain,
- ? la mise en place d'un revêtement étanche bitumineux et d'avaloirs connecté à la buse.

Actuellement, les eaux d'écoulement peuvent librement accéder au fossé périphérique (zone de lagunage avant rejet au milieu naturel) sur tout le pourtour du site. En effet, certaines zones ne sont pas équipées de bordures entre l'enrobé étanche et le fossé, et les bordures à certains endroits ne sont pas d'une hauteur suffisante. La société GCA Stockage réalisera donc sur l'ensemble du site un muret périphérique dont le but sera de retenir les eaux d'incendie.

Compte tenu des formes de pente du site, la société GCA Stockage a déterminé quatre zones. Pour chacune des zones déterminées, l'ensemble des buses de collecte des eaux de surface (eaux pluviales ou eaux d'incendie) seront ramenées en un point unique, équipé d'une vanne d'isolement manuelle. Une procédure sera ainsi mise en place et intégrée au plan d'intervention du site, déterminant quelle vanne doit être fermée en fonction de l'origine de l'incendie (bâtiment et/ou zone de stockage). Les eaux collectées pourront ensuite être pompées (stockage en citerne) puis analysées avant rejet dans le milieu naturel ou traitement par une entreprise spécialisée.

Le risque de pollution atmosphérique provient de l'émission de produits polluants et de fumées noires, suite à un incendie. Le monoxyde de carbone serait, parmi les gaz toxiques formés lors de l'incendie, le plus important de par la quantité émise.

Les résultats montrent que les concentrations en CO au niveau du sol sont négligeables en tout point. Ce constat est notamment lié à l'élévation des gaz et fumées avant leur dispersion. De même, les suies seraient en concentration négligeable au niveau du sol et ne présenteraient donc aucune gêne visuelle dans l'environnement.

Scénarios

	Distance Z₁ en m (5 kW/m²)	Distance Z₂, en m (3 kW/m²)	Commentaires figurant dans le dossier
Stock 1, à partir de Longueur : Largeur :	108 52	139 67	Au nord, de tels flux thermiques seraient reçus au-delà des limites du site, mais concerneraient une zone agricole. Cette zone appartient à un secteur destiné à l'accueil d'activités industrielles où une activité agricole est acceptable. Dans les autres directions, de tels flux thermiques seraient circonscrits à l'intérieur des limites du site.
Stock 2, à partir de Longueur : Largeur :	49 27	63 35	Au sud, de tels flux thermiques seraient reçus au-delà des limites du site, mais concerneraient une zone agricole (la zone concernée n'est pas constructible). Dans les autres directions, le tels flux thermiques seraient circonscrits à l'intérieur des limites du site.
Stock 3, à partir de Longueur : Largeur :	59 28	75 43	Au nord, de tels flux thermiques seraient reçus au-delà des limites du site, mais concerneraient une zone agricole. Dans les autres directions, de tels flux thermiques seraient circonscrits à l'intérieur des limites du site. Aussi, les zones de dangers correspondant aux flux thermiques de 5 kW/m ² et 3 kW/m ² dépassant les limites du site au nord et au sud, ne concernent pas des zones fréquentées

Les distances ont été évaluées par la méthode LANNOY (basée sur une règle de proportionnalité du produit avec la densité et au PCI du fuel).

Sur la base du document technique D9 « guide pratique pour le dimensionnement des besoins en eau », développé par l'INESC, le FFSA et le CNPP, les besoins en eau pour la lutte contre un incendie des stockages extérieurs seraient au maximum de 900 m³/h.

Le risque d'effet domino ne peut pas être écarté. Cependant, les poteaux et bouches incendie répartis sur le site permettraient le refroidissement des bâtiments situés à proximité de l'incendie.

Moyens de protection

Des consignes en cas d'alerte sont affichées en des points stratégiques du site (consignes d'évacuation du personnel, d'alerte des moyens extérieurs, de mise en œuvre des moyens de lutte contre l'incendie).

Des bornes alimentées par le réseau incendie du site sont disposées sur le site : 16 bouches ou poteaux incendie sont disponibles. De plus, une borne incendie alimentée par le réseau de la zone industrielle est située en bordure de la route des Herbages à proximité de l'angle nord ouest du site. Une armoire de matériel (raccords, tuyaux, lances, clef...) facilement transportable avec un chariot élévateur est disponible pour se raccorder à celles-ci.

A noter que le site est déjà doté d'un plan d'opération interne.

III. LA CONSULTATION ET L'ENQUETE PUBLIQUE

III.1 Les avis des services

Pour la DIREN (11/12/2003), la DISE (07/07/2003), la DDTEFP (07/07/2003 et 01/07/2003), le dossier n'appelle pas d'observation. La DDASS émet un avis favorable (21/07/2003) puisque l'impact sanitaire du projet se révèle nul.

Le DDSIS a émis un avis (21/08/2003) qui demande de réaliser un contrôle par un organisme agréé des capacités du réseau de poteaux d'incendie en simultané sur chacun des hydrants, puis de réaliser avec le SDIS un essai de mise en œuvre des moyens.

La DDE émet un avis favorable (14/08/2003) en s'appuyant sur les faits que le document d'urbanisme autorise dans la zone des activités industrielles, que le site n'a pas été touché par des inondations connues (limite de crue de 1910), qu'aucune cavité souterraine n'y est recensée, qu'aucune demande de permis de construire n'est nécessaire ; concernant l'augmentation des périmètres de danger et de l'augmentation éventuelle de personnel présent sur le site menacé par les risques PPI, la DDE renvoie à l'avis de la DRIRE.

Le SIRACED PC propose que « l'exploitant prenne les mesures nécessaires concernant l'information et la protection du personnel en cas d'accident majeur » car le projet se situe dans les périmètres de sécurité définis dans le PPI de Port-Jérôme (avis du 18/07/2003).

III.2 Les avis des conseils municipaux

Sur l'ensemble des communes figurant dans le périmètre de consultation, les municipalités de Notre-Dame de Gravéchon (23/10/2003) et de Saint-Jean de Folleville (04/09/2003) se sont exprimées, en émettant un avis favorable. La mairie de Saint-Jean de Folleville attire l'attention sur les risques incendie et souhaite que des aménagements techniques soient réalisés pour contenir dans la parcelle de l'entreprise les périmètres de danger Z1 et Z2. La ville de Lillebonne ne s'est pas exprimée.

III.3 L'enquête publique et les conclusions du commissaire enquêteur

L'enquête publique s'est déroulée du 15 septembre au 15 octobre 2003. Le commissaire enquêteur a reçu une doléance, celle de la présidente de l'association pour la défense des intérêts de Lillebonne et de ses environs (APDILE) qui s'interroge sur l'utilité d'un mur de protection autour du stockage.

Le commissaire enquêteur estime que toutes les garanties d'organisation et de sécurité sont réunies de manière à donner un avis favorable au projet.

IV. Avis de l'Inspection des Installations Classées

IV.1 Analyse et proposition de l'inspection

1. Inventaire des textes en vigueur auxquels la demande est soumise

Le texte applicable aux installations modifiées est :

- l'arrêté ministériel du 2/2/1998 relatif aux émissions de polluants (arrêté intégré pour les sites soumis à autorisation)

2. Analyse des questions soulevées lors de la procédure

Aucune question problématique n'a été soulevée par les consultations. Les avis techniques faisant des propositions d'aménagement et d'organisation sont repris dans le projet d'arrêté.

3. Evolution du projet obtenue du demandeur depuis le dépôt du dossier

Le projet n'a pas été amené à évoluer.

4. Caractère acceptable du projet

Le projet, se situant en zone industrielle, n'est pas de nature à augmenter les nuisances sur l'environnement. Pour l'augmentation des zones de danger liées au risque incendie, qui quittent les limites de propriété, il convient de prendre en compte le fait que :

- les augmentations de zone sont contenues dans des parcelles déjà recensées par ailleurs comme telles,
- il s'agit d'une bande de terre longeant une route (inconstructible), d'une voie ferrée et d'une terre de culture agricole (donc sans exposition de personnes),
- la cinétique de déclenchement de ces dangers permet aux personnes de passage sur ces zones de s'éloigner.

Le projet en l'état apparaît donc acceptable.

5. Prescriptions

L'inspection des Installations Classées propose les prescriptions suivantes :

- mettre en place le fossé et les murets permettant la rétention des eaux événementielles
- définir des conditions de stockage permettant la surveillance et l'intervention dans de bonnes conditions (allées de séparation, 2 bigs bags en hauteur maximale, plan de circulation...)
- Les procédures déjà appliquées au site concerteront le stockage extérieur (permis de travail, de feu, interdiction de fumer, formation du personnel au risque) et permettent déjà une intervention en cas d'incendie (bornes incendie, coup de poing pour sirène, extincteurs...).

IV.2 Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, nous proposons aux membres du Conseil Départemental d'Hygiène, en application de l'article L512-3 du Code de L'Environnement, et de l'article 10 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié, d'émettre un avis favorable à l'autorisation d'exploiter assorti des prescriptions techniques ci-jointes en annexe 3.

l'ingénieur subdivisionnaire

Matthieu HARDELIN

Adopté et transmis
à monsieur le préfet de Seine-Maritime
Rouen, le
P/le directeur
et par délégation

ANNEXE 1

Plan d'implantation du site

ANNEXE 2

Plan des installations et nouvelles zones de danger

ANNEXE 3

Projet de prescriptions

BORDEREAU DE TRANSMISSION

Le Havre, le 20 janvier 2004



Groupe de Subdivisions du Havre
142 - boulevard de Strasbourg
BP 59
76084 - LE HAVRE CEDEX

Subdivision LH7

Affaire suivie par : Matthieu Hardelin
tél 02.35.19.32.64 (direct : ~ 32.76)
02.35.19.32.99

<u>DESTINATAIRE</u>	
X	DRIRE – Chef du Service Régional de l'Environnement Industriel
	Préfecture – DATEF
	Autre :

MOTIF DE L'ENVOI

	Pour transmission à la préfecture		Suite à votre demande
X	Pour inscription au prochain CDH		Pour classement
	Pour avis		Pour information
	Etablissement prioritaire		Projet de courrier à votre signature
<u>OBJET</u> : Société GCA Stockage à Lillebonne N° SIRET : 335 187 829 00023			
	Rapport d'inspection		Avis de classement
	Proposition de mise en demeure ou de sanction administrative	X	Rapport d'instruction (DAE, autres études...)

N/Référence : GSLH.2004.01.1266.MH.MAB

Observations : Attention : Fiche SIG à ne pas transmettre pour le CDH

Adopté et transmis
Le Chef de Groupe

Pierre CRENN

